

18 avr 2008 -12:27

Appartient à [Conseil des ministres du 18 avril 2008](#)

Prêts d'Etat

Première partie du programme 2008 des prêts d'Etat

Première partie du programme 2008 des prêts d'Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat suivants :

- un prêt d'Etat en faveur de Sao Tomé et Principe pour un montant de 980.800 euros, sous forme d'aide non liée, pour le financement de l'installation d'un réseau de télécommunications du type GMDSS et AIS pour l'amélioration de la sécurité du transport maritime ;
- un prêt d'Etat en faveur du Ghana pour un montant de 7.801.900 euros pour le financement concessionnel de la troisième phase d'un projet de distribution d'eau pour Koforidua et ses environs.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance du programme de prêts d'Etat des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'Etat pour 2008.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens et services belges qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement favorables et sont remboursables en 20 annuités équivalentes après une période de grâce de 10 années. Les prêts pour le Sao Tomé et Principe et le Ghana ne portent pas d'intérêts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>